

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-5-1

Séance du mercredi 9 décembre 2009

AIDES AUX BATIMENTS COMMUNAUX, EDIFICES CULTUELS ET PRESBYTERES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis favorable des Commissions Réunies,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Valide les rubriques éligibles à une aide départementale portant sur les bâtiments communaux, édifices culturels et presbytères et inscrites au guide des aides départementales,
- ❖ Adopte le document intitulé « Annexe : rubriques aides aux bâtiments communaux, édifices culturels et presbytères ».

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions